



# S'inscrire dans une formation Post Bac

2019 – 2020

# La Plateforme PARCOURSUP

**LICENCES  
+  
LICENCES  
DAUPHINE**

*Nouveauté*

**CPGE**  
Classe prépa  
grandes écoles

**DN-MADE**  
diplôme national  
des métiers d'art  
et du design

**BTS et  
DUT**

De nombreuses  
écoles spécialisées  
ingénieur,  
commerce, art,  
architecture,  
audiovisuel,  
multimédia...

Mise à  
niveau  
Hôtellerie et  
écoles privées  
de ce secteur

*Nouveauté*



**IEP**  
Institut études  
politiques

*Nouveauté*

Santé : PASS  
&  
LAS  
Parcours  
spécifique accès  
santé  
Et licence avec  
un accès santé

*Nouveauté*

IAE  
Institut  
administratif  
et  
économique

*Nouveauté*

DCG  
Diplôme  
compta et  
gestion

IFSI et EFTS +  
Institut de  
formations aux  
professions  
paramédicales  
(orthophoniste,  
psychomotricien,  
ergothérapeute,  
technicien  
laboratoire...)

*Nouveauté*

# Un calendrier en 6 grandes étapes

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre



- **1<sup>ère</sup> étape – 20 Décembre 2019 au 22 Janvier 2020**

Mise à jour du site Parcoursup et découverte de l'offre de formation

- **2<sup>ème</sup> étape – du 22 Janvier au 12 Mars 2020**

Inscription, création du dossier candidat et saisie des vœux

- **3<sup>ème</sup> étape – du 22 Janvier au 2 Avril 2020**

Saisie des fiches avenir par le lycée et confirmation des vœux

- **4<sup>ème</sup> étape – du 3 Avril au 18 Mai 2020**

Examen des vœux par les établissements du supérieur

- **5<sup>ème</sup> étape – du 19 Mai au 15 Juillet 2020**

**(interruption de la procédure pendant les épreuves du bac)**

Retour des propositions aux élèves : attention de bien respecter les délais pour répondre

- **6<sup>ème</sup> étape** : après les épreuves écrites du bac : inscription administrative avant le 17 juillet

OU Phase complémentaire **de fin 25 Juin jusqu'à 11 Septembre 2020**

# 1<sup>ère</sup> étape

## Ouverture de Parcoursup

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- 20 Décembre 2019 -

### Mise à jour de Parcoursup

- **Description** des formations : contenu, connaissances et compétences attendues, critères d'examen des vœux, lieux, débouchés, JPO
- **Informations statistiques** : capacité d'accueil, nombre de candidats, taux de réussite
- Autres éléments requis pour l'examen du dossier

# 2<sup>ème</sup> étape

## Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

### - Du 22 janvier au 12 Mars 2020 Minuit - Création de votre dossier électronique

- Vous devez être en possession :
  - D'une **adresse électronique valide**
  - De votre **INE** (ou **INAA** en LEGTA)
  - De votre **relevé de notes aux épreuves anticipées du BAC**
  - Du **dernier avis d'imposition de vos parents** (en cas de vœux de CPGE avec internat ou de simulation d'attribution de bourse).
- Il faut **vérifier** et, si besoin, corriger et compléter les informations transmises à Parcoursup par votre établissement.



Conservez bien le **numéro de dossier** qui vous sera attribué ainsi que votre **mot de passe!**  
Ils vous seront demandés à chaque connexion.

# 2<sup>ème</sup> étape

## Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

### - Du 22 janvier au 12 Mars 2020 Minuit -

Saisir l'ensemble de ses vœux :

- **10 vœux** possibles sous statut d'étudiant et **10 vœux** possibles sous statut d'apprenti
- Les vœux ne sont **pas classés**
- Possibilité de **vœux multiples**
- Les vœux doivent tous être **motivés** (*espace « projet de formation motivé » à remplir obligatoirement pour chaque vœu*)
- **Aucun vœu** ne peut être ajouté après le 12 Mars minuit

Le candidat devra renseigner la rubrique de ses préférences afin d'éclairer si besoin, la CAES (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur), ces informations ne seront pas transmises aux établissements.

# 2<sup>ème</sup> étape

## Inscription et saisie des vœux

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

### - Focus sur les vœux multiples –

#### Le vœu multiple

- compte pour **un seul vœu**
  
- peut générer 1 à plusieurs **sous-vœux non classés**
  - ✓ **1 sous-vœu = 1 formation** dans un établissement
  - ✓ **10 sous-vœux** maximum **par type de formation** (BTS, DUT, DCG et voies de CPGE à l'échelle nationale, certaines Licences à l'échelle académique)
  - ✓ **20 sous-vœux** maximum **au total**



Cas particulier des écoles d'ingénieurs et de commerce en réseaux recrutant sur concours commun :  
1 école du réseau = 1 sous-vœu et le nombre de sous-vœux n'est pas limité et n'est pas compté dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.

PASS et LAS, IFSI et EFTS: nombre de sous-vœux pas limité et pas comptabilisé dans le nombre maximum des sous-vœux autorisé

# 2<sup>ème</sup> étape

Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

## - Focus sur les vœux multiples - Exemple

### 1- CPGE Lettres et sciences sociales

- 1 - Au lycée Claude Monnet au Havre avec internat
- 2 - Au lycée Pothier à Orléans
  - a- avec internat
  - b- sans internat

### 2- DUT Carrières Juridiques

- 1 - IUT Villetaneuse - Université Paris 13
- 2 - IUT Saint Malo - Université Rennes 1
- 3 - IUT Lille – Université de Lille

- L'élève a donc fait **2 vœux** sur les **10 vœux** permis et **5 sous-vœux** sur les **20 sous-vœux** permis par la procédure.

# 2<sup>ème</sup> étape

## Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

## - Focus sur les vœux multiples - Exemple

### 1- CPGE BCPST

- 1 - Au lycée Descartes à Tours sans internat
- 2 - Au lycée Pothier à Orléans
  - a- avec internat
  - b- sans internat
- 3 - Au LEGTA Le Fresne à Angers sans internat

### 2- DUT Génie Biologique

- 1 – IUT de Tours
- 2 – IUT d'Evreux (27)

- L'élève a donc fait **2 vœux** sur les **10 vœux** permis et **5 sous-vœux** sur les **20 sous-vœux** permis par la procédure.

# 2<sup>ème</sup> étape

Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

## - Focus sur les vœux multiples - Exemple

### 1- CPGE ECT option Technologique

- 1 - Au lycée Le Castel à Dijon avec internat
- 2 - Au lycée Voltaire à Orléans
  - a- avec internat
  - b- sans internat

### 2- DUT Techniques de commercialisation

- 1 - IUT Evreux - Université de Rouen
- 2 - IUT Vélizy - Université St Quentin en Yvelines
- 3 - IUT Tours – Université de Tours

- L'élève a donc fait **2 vœux** sur les **10 vœux** permis et **5 sous-vœux** sur les **20 sous-vœux** permis par la procédure.

# 2<sup>ème</sup> étape

Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

## Focus sur les Parcours d'accès aux études de santé

### Deux parcours

pour études de maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, kinésithérapie

- **L.AS** : une licence (2/3) avec option « accès santé » (1/3 en distanciel)

*Ex. Orléans: licence Sciences de la Vie-Chimie, Maths-Physique, Maths-Informatique, avec des enseignements supplémentaires liés à l'option santé*

*Ex. Tours: licence Chimie, Sciences de la vie, Economie, Psychologie*

- **PASS** : un parcours spécifique « accès santé » (2/3) avec une option d'une autre discipline (mineure) (1/3 en distanciel)

*Ex. Tours: PASS option Sciences de la Vie, Physique, Mathématiques, Chimie, Economie, Psychologie*

# 2<sup>ème</sup> étape

## Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

### **PASS**

#### ***Parcours d'Accès Spécifique Santé***

##### **Composition de la 1<sup>ère</sup> année**

Majeure Accès Spécifique Santé  
+ option de diversification

##### **En cas de non validation**

PAS de redoublement

##### **Année Validée**

*Passage en 2<sup>ème</sup> année d'études  
médicales ou en 2<sup>ème</sup> année de licence  
+ droit de recandidater*

### **L.AS**

#### ***Licence Accès Santé***

##### **Composition de la 1<sup>ère</sup> année**

Licence Majeure  
+ option Accès Santé

##### **En cas de non validation**

Redoublement autorisé (PAS le droit  
de candidater aux études de médecine)

##### **Année Validée**

*Passage en 2<sup>ème</sup> année de licence  
+ droit de candidater aux études médicales*

# 2<sup>ème</sup> étape

Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

## Cas particuliers de licence

### Formuler un vœu « PASS Ile-de-France »

- C'est un **vœu multiple**, ce vœu ne compte que pour **1 vœu**
- **Chaque PASS** proposé par les UFR médicales correspond à **1 sous-vœu**
- Le nombre de sous-vœux pouvant être demandés n'est pas limité
- Les sous-vœux ne sont pas décomptés dans le nombre maximum autorisé

# 2<sup>ème</sup> étape

## Inscription et saisie des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

## Les vœux pour des formations en apprentissage

- Possibilité de formuler jusqu'à **10 vœux en apprentissage en plus** des 10 vœux autorisés pour les formations sous statut étudiant.



Pensez à valider vos vœux **avant le 12 Mars.**

# 3<sup>ème</sup> étape

Confirmation des vœux

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

**- 13 Mars au 2 Avril 2020- Côté élèves -**

**Pour que les vœux saisis deviennent définitifs :**

- Compléter le dossier pour chaque vœu  
(saisie du projet de formation motivé, documents à joindre via la plateforme ...)
- Les élèves ont jusqu'au 2 Avril pour **confirmer les vœux** et modifier leur dossier si besoin.

# 3<sup>ème</sup> étape

## Rédaction des fiches Avenir

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

**- 13 Mars au 2 Avril 2020 - Côté lycée -**

**Examen approfondi** du projet d'orientation de chaque élève

Pour chaque vœu saisi par l'élève :

- appréciation des professeurs
- avis du Proviseur sur la **Fiche Avenir** (anonymisée) transmise aux établissements supérieurs via Parcoursup

# 4<sup>ème</sup> étape

Examen des vœux par les établissements du supérieur

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

- Du 3 Avril au 18 Mai 2020 -

**Examen des vœux par l'établissement du supérieur**  
(Fiche Avenir, projet motivé de l'élève, autres...) et :

- Pour les formations sélectives : examen du dossier scolaire et/ou concours et/ou entretien
- Pour les formations non sélectives (Licences et PASS): examen du profil de l'élève en référence aux attendus



***Si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles :***

- Classement des candidats en fonction de leur profil et de leur projet
- Un pourcentage maximum de candidats venant d'autres académies est fixé par chaque Rectorat en fonction des formations

# 5<sup>ème</sup> étape

Propositions à partir du 19 Mai au 17 Juillet 2020

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- L'élève consulte les décisions des établissements sollicités
- Les propositions d'admission arrivent en continu et au fur et à mesure
- Il faut répondre à la proposition dans les délais indiqués
- Une proposition déclenche une alerte sur l'application du smartphone et un mail à l'élève, ses parents...

# 5<sup>ème</sup> étape

## Propositions d'admission aux élèves

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- A partir du 19 Mai 2020 -

4 propositions possibles des établissements pour chaque vœu

**[oui]**

Le candidat est admis dans la formation

**[oui si]**

Le candidat est admis dans la formation,  
seulement s'il accepte  
les remises à niveau, soutien, tutorat  
proposés par l'établissement  
(licences non sélectives)

**[en attente]**

Le candidat est admis dans la formation si  
seulement des places se libèrent (en  
fonction de son rang dans la liste d'attente)

**[non]**

Le candidat n'est pas admis dans la  
formation  
(formations sélectives)

# 5<sup>ème</sup> étape

## Propositions d'admission aux élèves

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

### - A partir du 19 Mai 2020-

- Un candidat peut avoir plusieurs propositions « oui » OU « oui si » mais ne peut en **conserver qu'une à la fois.**
- Le candidat peut répondre « **oui** » OU « **non** ».
- \* S'il répond « oui » et qu'il souhaite conserver 1 ou plusieurs vœux en attente, il doit l'indiquer pour chaque vœu en attente.

*Si l'élève refuse un « oui si » il ne pourra pas s'inscrire dans la formation concernée*

# 5<sup>ème</sup> étape

## Propositions d'admission aux élèves

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

### Les délais pour accepter ou refuser une proposition :

- **Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus** : 5 jours pour répondre (**J+4**)

Ex : proposition reçue le 19 mai 2020 : jusqu'au 23 mai 2020 inclus pour accepter ou refuser

- **Le 24 mai 2020** : 4 jours pour répondre (**J+3**)
- **À partir du 25 mai 2020** : 3 jours pour répondre (**J+2**)

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés

# 5<sup>ème</sup> étape

Retour des propositions aux élèves

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

## Cas particulier des propositions pour l'apprentissage 2 types de proposition :

- \* Retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage  
Cela devient proposition définitive d'admission après la signature d'un contrat
- \* Refusé par la formation en apprentissage

# Procédure complémentaire

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

## Du 25 Juin au 11 Septembre 2020

- A l'issue de la phase d'affectation, l'élève dont l'ensemble des vœux est resté « en attente » ou sans proposition, passe en **phase complémentaire** : il y a la possibilité de postuler **sur les places vacantes**.
- Saisie et réunion de la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (à partir du 8 juillet)** pour trouver une solution aux candidats sans proposition.

Cette commission pourra se référer aux préférences exprimées par l'élève lors de la saisie des vœux.

# Documents et lieux ressources

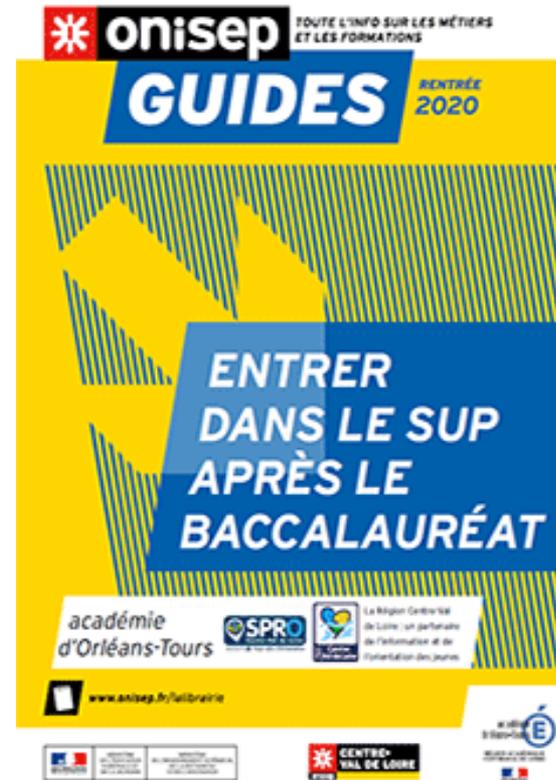
- Journées Portes Ouvertes
- Salons de l'orientation
- MOOC en ligne
- RDV Psy EN (au lycée ou au CIO)

● Sites internet :

- [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- [terminales.2019-2020.fr](http://terminales.2019-2020.fr)

Autres ressources :

- « Après le bac » spécial parents



**Brochure Terminales**  
distribuée en novembre 2019

# Psychologues de l'Éducation nationale

## Conseil en Orientation scolaire et professionnelle

### Permanences au lycée :

**Mme ROUX** - Lundi et mercredi matin

**Mme KAZATSKAYA**

- Mardi matin et jeudi toute la journée

### Au Centre d'Information et d'Orientation de Chartres :

A côté du lycée Jehan de Beauce

Ouvert du lundi au vendredi

**Sur rendez-vous**

20 rue du commandant Léon Chesne – 28000 Chartres

02.38.83.49.96